



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 78061

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le dernier rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale concernant les « budgets de référence ». Dans ce rapport, dont le dernier équivalent a plus de 50 ans, l'ONPES tente de déterminer, par catégorie de population, le budget nécessaire pour vivre décemment en s'appuyant sur, d'une part, une évaluation des biens et services indispensables et, d'autre part, sur leur prix moyen. Cette nouvelle méthode de mesure présente l'avantage d'une évaluation plus objective que celle du taux de pauvreté monétaire. Elle pourrait également utilement servir de fondement à une évaluation du taux d'inflation plus proche du ressenti des Français et à un pilotage des politiques budgétaires plus précis. Elle permet notamment de découvrir que le revenu jugé nécessaire pour vivre décemment en France est à peine inférieur au revenu médian, ce qui signifie que près de la moitié de la population française n'a pas les revenus nécessaires pour bien vivre. Néanmoins, étant national, ce travail présente encore l'inconvénient de niveler les différences géographiques dans les niveaux de vie alors qu'il est bien évident que le budget nécessaire pour vivre décemment n'est pas le même sur l'ensemble du territoire. Elle l'interroge donc, d'une part, sur ses plans pour une généralisation et une amélioration de cet indicateur, en lien par exemple avec l'INSEE, et d'autre part sur l'usage qui pourrait en être fait dans le cadre des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et notamment dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78061

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2757

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)